

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-217

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
En raison d'une halte avec environ 45 voitures de collection au café le St Hubert 14, Place du Général de Gaulle du club Belge, Westhoeck Oldimer Club, le dimanche 8 octobre 2023,

ARRETE:

ARTICLE 1 :

le stationnement sera interdit Place du Général de Gaulle du n°10 au 30 et du 21 au 43, **et ce, le dimanche 8 octobre 2023, de 14h à 18h.**

ARTICLE 2 :

Cette restriction sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 3 :

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 27/09/2023

Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 27/09/2023
Le Maire,

David CALCOEN

